

**PROCÈS VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du samedi 6 janvier 2018 à 9h00**

-◇-◇-◇-◇-

L'an deux mil dix-dix-huit, le six janvier à neuf heures, le Conseil municipal de BILIEU, régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PENET, Maire.

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 14**

**Nombre de conseillers présents : 9**

Jean-Yves PENET - Nadine CAMPIONE - Thierry CASEL-AYMONETTI - Nadine DIOC - Jean-Pierre HEMMERLÉ  
Patrick MAURIÈS- Isabelle MUGNIER - Patrick LELY – Agnès PÉTILLON.

**Nombre de conseillers représentés : 1**

Véronique PASSEMARD a donné pouvoir à Nadine CAMPIONE.

**Nombre de conseillers absents : 4**

Philippe MONCADA - Gaël SERVANT - Jacques MERCATELLO - Bertrand HUYGHENS.

Secrétaire de séance : Patrick MAURIÈS ;

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

En début de séance, le Conseil municipal reçoit Sophie MILLARD, Présidente de l'association « Les chiens du Lac Bleu » accompagnée de Valentine DESPLAND, interprète animalière en comportement canin, qui présentent le projet de création d'un parc canin sur la commune de Biliéu.

Les délibérations du Conseil municipal commencent à 9h30.

**I/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**1-Délégation du Conseil municipal au Maire**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que la délibération 2014/72 du 28 novembre 2014 lui a délégué différentes attributions afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Il demande au Conseil municipal d'accroître le nombre de ses délégations pour gérer encore plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal. Le projet de délibération qui a été transmis lors de la convocation du Conseil municipal fait apparaître :

- en bleu, les délégations déjà accordées,
- en rouge, les délégations supplémentaires demandées par M. le Maire,
- en noir, les autres délégations prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

I. Mugnier intervient pour préciser qu'elle ne cautionnera pas cette proposition sur la forme car il n'y a pas eu de préparation en amont.

P. Lely n'est pas d'accord sur les décisions qui pourraient être prises sur les tarifs de location des salles entre autre. M. le Maire fait remarquer que cette proposition rentre dans le cadre des délégations prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

N. Campione rappelle que les tarifs sont toujours débattus en commissions et que celles-ci sont ouvertes à tous.

I. Mugnier répond qu'elle ne peut pas participer à toutes les commissions en raison de son activité professionnelle et qu'elle doit faire des choix et qu'elle a fait le choix de participer aux commissions du Pays Voironnais.

A. Pétillon intervient pour dire qu'elle est favorable à cette proposition car elle considère qu'il y a beaucoup de redondances sur tous les sujets évoqués en Conseil municipal et en particulier sur les décisions exclusivement administratives qui prennent beaucoup de temps alors que les décisions de fond ont été discutées et débattues au préalable dans d'autres séances.

A 9h45, I. Mugnier et P. Lely manifestent leur mécontentement sur les absences trop récurrentes de certains élus qui ne respectent pas leur engagement et précisent vouloir créer un électrochoc par leur départ.

M. le Maire indique au Conseil municipal que le quorum n'est plus atteint et qu'il convient de reporter les délibérations. Le Conseil municipal sera de nouveau convoqué le mercredi 10 janvier à 19h30.

Fin de séance à 9h45.